

# Une analyse du recours aux services de garde d'enfants

Olivier Guillot\*

---

D'après les chiffres de l'enquête *Emploi du temps* 1998-1999, plus de 85 % des ménages où vit au moins un enfant non scolarisé, dont la mère est active occupée, ont recours à une aide extérieure pour la garde de leur(s) jeune(s) enfant(s). Certains s'adressent exclusivement à un membre de la famille ou à des amis (hors ménage), cette garde informelle étant assurée gratuitement. La plupart, cependant, font appel à un ou plusieurs services payants : accueil chez une assistante maternelle, garde à domicile, crèche ou halte-garderie.

Les ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés sont certes moins nombreux à utiliser des services de garde que ceux qui ont au moins un enfant non scolarisé, et lorsqu'ils y font appel, c'est pour une durée hebdomadaire généralement plus courte. Chez ces ménages, toutefois, le taux de recours à une aide extérieure, rémunérée ou non, est loin d'être négligeable : près des deux tiers d'entre eux sont amenés à faire garder leurs enfants, au moins occasionnellement, en dehors des heures d'école.

La durée et les horaires de travail de la mère sont un des éléments qui interviennent dans le choix que font les ménages ayant de jeunes enfants scolarisés entre garde rémunérée, aide informelle et garde intra-ménage. Un temps partiel « court », même non choisi, est de nature à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, rendant par là même moins probable le recours aux proches. À l'inverse, lorsque la mère a des horaires de travail qui ne lui permettent pas toujours d'être disponible en fin de journée, la probabilité de faire appel à une garde rémunérée est plus élevée.

Deux autres facteurs ont un rôle déterminant : le niveau de ressources (les foyers les plus aisés ayant davantage recours aux services payants) et la composition démographique du ménage (la présence d'un autre adulte ou d'enfants plus âgés favorisant la garde intra-ménage).

---

\* Olivier Guillot appartient à l'ADEPS-EPS (CNRS et Université Nancy 2).  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

**E**n France, l'un des objectifs de la politique en direction de la petite enfance est de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, soit en permettant aux mères de demeurer actives, grâce au développement des structures d'accueil des jeunes enfants et à la prise en charge partielle des frais de garde (1), soit en offrant la possibilité à celles-ci, ou à leur conjoint, de s'arrêter momentanément de travailler (la perte de revenu occasionnée par ce retrait temporaire du marché du travail pouvant être en partie compensée par la perception de l'*Allocation parentale d'éducation*) (2).

Bien évidemment, ce sont principalement les parents d'enfants non scolarisés qui se trouvent confrontés au problème de la conciliation entre charges familiales et exercice d'une activité professionnelle. Toutefois, pour ceux qui ont de jeunes enfants scolarisés, les contraintes liées à la garde peuvent être encore fortes. En effet, s'ils sont accueillis durant la journée, à titre gratuit ou quasi gratuit (dans le secteur public, tout au moins), ces enfants doivent pouvoir être pris en charge en dehors des horaires d'école (le mercredi, les soirs, etc.).

Aux États-Unis, différents travaux micro-économétriques ont tenté de mettre en évidence les déterminants de la demande individuelle de services de garde (3). Le plus souvent, les décisions d'activité (féminine) et de recours à la garde ont été conjointement modélisées, l'accent étant mis sur le rôle du coût de la garde. En France, en revanche, cette question a été peu explorée. Autant que l'on puisse en juger, l'étude réalisée par Flipo et Sédillot (2000), étude s'appuyant sur les données des enquêtes *Services de proximité* de l'Insee (conduites en 1996 et 1999) (4), et celle que l'on a précédemment pu mener (Guillot, 1996), à partir de la deuxième vague (1986) de l'*Enquête socio-économique auprès des ménages lorrains*, sont les seuls travaux empiriques disponibles (5). Dans la première étude, c'est le cas des ménages avec au moins un enfant de moins de trois ans qui a été envisagé, les auteurs ayant cherché à centrer leur analyse sur l'accueil des enfants non scolarisés. Dans la seconde, portant sur les mères de famille dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 11 ans, aucune distinction n'a pu être introduite entre la garde des enfants qui ne vont pas encore à l'école et celle des jeunes enfants scolarisés.

À partir des données de l'enquête *Emploi du temps* 1998-1999 (cf. encadré 1), cet article

s'intéresse au choix que font les parents de jeunes enfants entre garde extérieure rémunérée, aide informelle gratuite et garde intra-ménage. On commence par fournir différents éléments descriptifs, en envisageant séparément le cas des ménages ayant au moins un enfant non scolarisé et le cas de ceux dont les jeunes enfants sont tous scolarisés. Dans un second temps, on expose et commente les résultats d'une analyse menée à l'aide de régressions logistiques. Ces modèles portent sur les seuls ménages avec de jeunes enfants scolarisés, la source utilisée n'ayant pas permis de pousser plus avant l'étude du recours aux services de garde pour les non-scolarisés (en raison de la faiblesse des effectifs).

## La garde des jeunes enfants : éléments descriptifs

**P**lus de 85 % des ménages avec au moins un enfant non scolarisé, dont la mère travaille, ont recours à une garde extérieure, rémunérée ou non (cf. tableau 1) : 19 % font uniquement appel à un membre de la famille ou à un(e) ami(e) (hors ménage) pour s'occuper de leur(s) jeune(s) enfant(s), cette garde informelle étant assurée gratuitement, et 67 % utilisent un (ou plusieurs) service(s) payant(s) (pour une comparaison avec les résultats de l'enquête *Services de proximité* 1999, cf. encadré 2).

L'accueil chez une assistante maternelle est le mode de garde payant le plus répandu : 45 % des ménages ont opté pour cette formule (comme unique mode de garde ou non). La durée moyenne de la garde, lorsqu'il s'agit d'un service rémunéré, est d'environ 30 heures par semaine (un tiers des ménages concernés ayant

1. Différentes mesures visent à solvabiliser la demande de services de garde d'enfants : l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama), l'Allocation de garde d'enfant à domicile (Aged) et les réductions d'impôt pour frais de garde. Sur l'accueil des jeunes enfants en France, et, notamment, sur ces deux aides spécifiques que sont l'Afeama et l'Aged, voir le récent document de travail de la Drees (2000).

2. L'Allocation parentale d'éducation (APE) peut être versée aux parents qui cessent leur activité, ou qui passent d'un temps plein à un temps partiel, pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Pour bénéficier de cette prestation, il faut avoir au moins deux enfants à charge, dont un âgé de moins de trois ans, et avoir travaillé pendant au moins deux ans au cours des cinq ou dix années précédant la demande. Pour plus de détails, voir Afsa (1999).

3. Voir notamment : Blau et Hagy (1998), Blau et Robins (1988), Hofferth et Wissoker (1992), Lehrer (1989), Leibowitz et al. (1992), Michalopoulos et al. (1992), Ribar (1992).

4. Voir également Aliaga et Flipo (2000).

5. S'y ajoutent quelques travaux purement descriptifs : voir, notamment, Desplanques (1993).

déclaré un volume horaire hebdomadaire supérieur ou égal à 40 heures).

Les ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés sont certes moins souvent amenés à utiliser des services de garde que ceux qui ont au

moins un enfant non scolarisé. Chez ces ménages, toutefois, le taux de recours à une garde extérieure est loin d'être négligeable. En effet, ce sont près des deux tiers d'entre eux qui font garder leurs enfants, au moins occasionnellement, en dehors des heures d'école : 24 % se

## Encadré 1

### LA SOURCE STATISTIQUE

L'enquête *Emploi du temps* 1998-1999 a été réalisée par l'Insee auprès d'un échantillon de 8 186 ménages (16 462 individus âgés de 15 ans et plus). Cette enquête vise, avant tout, à fournir une description précise des rythmes individuels quotidiens (grâce à un « carnet journalier », retraçant le déroulement d'une journée donnée par tranches de 10 minutes, que chaque enquêté âgé de 15 ans et plus a été invité à remplir). Elle comporte également un questionnaire « ménage » qui présente l'intérêt de renseigner sur le recours aux services de proximité, et notamment sur les modes de garde utilisés par les ménages ayant de jeunes enfants.

#### Le questionnement sur la garde

L'information relative au mode de garde a été recueillie en envisageant séparément le cas des enfants qui ne vont pas encore à l'école et celui des jeunes enfants scolarisés (âgés de moins de 11 ans) (1). Pour les enfants non scolarisés, six modes ont été distingués : la garde par un membre du ménage, la crèche parentale, la crèche (sans autre précision), l'accueil chez une nourrice, la garde à domicile par une personne rémunérée et la garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e) (hors ménage). Dans le cas des jeunes enfants scolarisés, les modes pris en compte sont les suivants : la garde par un membre du ménage, l'accueil en structure collective (« centre de loisirs, étude surveillée, halte-garderie ») (2), la garde par une personne rémunérée et la garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e).

Lorsqu'il s'agit d'un service rémunéré, la durée de la garde est connue (nombre d'heures par semaine) (3). En revanche, on ignore quel en est le coût. On ne sait pas non plus si le ménage bénéficie de l'*Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée* (Afeama) ou de l'*Allocation de garde d'enfant à domicile* (Aged). Par ailleurs, si l'enquête permet bien de savoir quelle est (ou quelles sont) la (les) solution(s) adoptée(s) par le ménage (4), le mode de garde de chaque enfant ne peut pas systématiquement être isolé. Enfin, on ignore si le recours à telle ou telle solution revêt un caractère habituel ou simplement occasionnel.

#### Le champ de l'étude

Dans l'échantillon ayant répondu à l'enquête, on dénombre 1 847 ménages avec au moins un enfant de moins de 11 ans (5). Compte tenu de la différenciation opérée dans le questionnaire entre la garde des

enfants non scolarisés et celle des jeunes enfants scolarisés, et après avoir écarté les quelques cas (32 sur 1 847) où la mère du (des) jeune(s) enfant(s) n'est pas présente (ou n'a pu être identifiée parmi les personnes vivant dans le logement), on a été amené à distinguer, parmi ces ménages, deux sous-populations :

- les ménages où vit au moins un enfant non scolarisé, d'une part (667 ménages) ;
- les ménages avec un ou plusieurs jeunes enfants scolarisés (âgés de moins de 11 ans), ne comportant aucun enfant non scolarisé, d'autre part (1 180 ménages).

Dans cet article, les comportements d'offre de travail des femmes ayant de jeunes enfants à charge ne sont pas analysés. En effet, bien que les décisions relatives au nombre d'heures de travail et au mode de garde soient vraisemblablement liées, on n'a pas tenté d'aborder conjointement ces deux aspects. Si l'on a jugé préférable de s'en tenir à l'étude des déterminants du recours aux services de garde, c'est avant tout parce que la source n'aurait pas permis d'explorer la question centrale de l'impact du coût de la garde sur les choix d'activité des mères (la dépense en services de garde n'étant pas connue, comme on l'a précisé plus haut).

Par suite, on a restreint le champ de l'analyse aux ménages où la mère est active occupée. Après exclusion des quelques cas (36 au total) où la mère n'a pas rempli de « carnet journalier », on dispose de deux sous-échantillons comprenant, respectivement, 332 et 728 ménages.

1. Les deux questions suivantes ont été posées successivement : « Si vous avez des jeunes enfants non scolarisés, quel est le mode de garde que vous avez choisi ? (plusieurs réponses possibles) », puis « Si vous avez des jeunes enfants scolarisés (de 3 à 10 ans), quel est le mode de garde que vous avez choisi en dehors des horaires scolaires ? (plusieurs réponses possibles) ».

2. S'agissant de la garde périscolaire, il convient d'insister sur le fait que le recours à la cantine ne figure pas dans la liste d'items prévus par l'enquête.

3. Toutefois, le taux de non-réponse à cette question est particulièrement élevé (de l'ordre de 50 %).

4. On peut cependant regretter que la nomenclature des modes de garde ne soit pas plus détaillée. Par exemple, dans le cas des jeunes enfants scolarisés, on ne sait pas si la « garde par une personne rémunérée » est assurée à domicile ou chez une assistante maternelle.

5. L'âge des enfants à la date de l'enquête a été calculé en mois.

font exclusivement aider par leurs proches, une proportion assez voisine de celle observée dans l'autre sous-population, et 40 % ont recours à au moins un service payant (6). Bien évidemment, dans le cas de ces jeunes enfants scolarisés, la garde est de plus courte durée (11 heures par semaine, en moyenne ; durée médiane : 8 heures) – et donc, en moyenne, moins coûteuse pour les parents (mais l'enquête ne renseigne pas sur ce point).

Parmi les ménages ayant de jeunes enfants scolarisés, ceux dont le benjamin est âgé de moins

de six ans sont proportionnellement plus nombreux à recourir à une garde extérieure rémunérée (54 % des cas, contre 31 % chez les ménages sans enfant de moins de six ans). En outre, lorsqu'ils y font appel, c'est pour une durée hebdomadaire, en moyenne, un peu plus longue (14 heures contre 8 heures).

6. Parmi ces ménages qui ont recours aux services de garde payants, un tiers se font également aider gratuitement. Au total, la proportion de ménages faisant appel à la parenté ou aux amis, comme unique solution ou non, s'élève à 37 %. Chez les ménages ayant au moins un enfant non scolarisé, cette proportion avoisine les 30 %.

Tableau 1  
Modes de garde utilisés par les ménages ayant de jeunes enfants

En %

	Ménages avec au moins un enfant non scolarisé	Ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés		
		Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	Sans enfant de moins de 6 ans	Ensemble
Aucun mode de garde payant <i>dont :</i>	33,4	45,6	69,0	60,3
<i>Garde par un membre du ménage</i>	14,1	21,3	44,9	36,1
<i>Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e) (hors ménage)</i>	13,9	15,6	18,3	17,3
<i>Garde par un membre du ménage et garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)</i>	5,4	8,7	5,8	6,9
Un seul mode de garde payant <i>dont :</i>	52,7	40,4	24,0	30,1
<i>Nourrice</i>	34,3	-	-	-
<i>Garde à domicile</i>	5,2	-	-	-
<i>Crèche</i>	13,2	-	-	-
<i>Garde par une personne rémunérée</i>	-	24,6	10,4	15,7
<i>Centre de loisirs, étude, halte-garderie</i>	-	15,8	13,6	14,4
Plusieurs modes de garde payants	13,9	14,0	7,0	9,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, dont la mère est active occupée.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

## Encadré 2

### COMPARAISON DES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE EMPLOI DU TEMPS 1998-1999 AVEC CEUX DE L'ENQUÊTE SERVICES DE PROXIMITÉ 1999

S'agissant de la garde rémunérée, le taux de recours que l'on observe parmi l'ensemble des ménages ayant au moins un enfant de moins de trois ans (en incluant ceux où la mère est inactive ou au chômage) est très peu différent du taux fourni par l'enquête *Services de proximité* 1999 (41,5 % contre 43 % – d'après Flipo et Sédillot (2000)). Dans l'enquête *Emploi du temps* 1998-1999, en revanche, la proportion de ménages recourant à l'aide gratuite (comme unique mode de garde ou non) est un peu plus élevée (près de 28 % contre 23 %).

Lorsqu'on restreint le champ aux ménages où la mère est active occupée, les chiffres des deux enquêtes

sont nettement moins concordants. Ainsi, d'après les résultats de l'enquête *Services de proximité*, ce sont près de 25 % de ces ménages qui ne font appel à aucune garde extérieure, rémunérée ou non, une proportion bien plus élevée que celle observée ici (14 %).

Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, ces chiffres s'appuient sur des effectifs relativement faibles (le sous-échantillon de l'enquête *Services de proximité* comportant, au total, 524 ménages ; celui de l'enquête *Emploi du temps*, 669).

## Le recours à une garde rémunérée est plus fréquent lorsque la mère est cadre

Le taux de recours aux services payants varie sensiblement selon la catégorie socioprofessionnelle de la mère (cf. tableau 2). Ainsi, les trois quarts des mères cadres ou de profession intermédiaire font garder leur(s) enfant(s) non scolarisé(s) par une personne rémunérée ou/et le (les) confient à une structure collective, alors que seulement 41 % des ouvrières utilisent de telles formules.

S'agissant de l'accueil des jeunes enfants scolarisés, la proportion d'actives faisant appel aux services payants est également bien plus élevée chez les cadres (72 %, contre 38 % parmi les autres salariées). À l'opposé, ce sont les employées des services directs aux particuliers qui ont le moins recours à une garde rémunérée (15 % des cas). Près des deux tiers de ces actives (contre 30 % des autres salariées) ont la possibilité de garder elles-mêmes leur(s) enfant(s) ou/et de se faire seconder par leur conjoint ou un autre membre de leur ménage. Les non-salariées sont nombreuses, elles aussi, à ne recourir à aucune aide extérieure (55 %) (7).

Quant au recours à la parenté ou aux amis (comme unique mode de garde), que ce soit pour s'occuper d'enfants non scolarisés ou pour prendre en charge de jeunes enfants scolarisés, il est plus répandu chez les ménages où la mère est ouvrière.

Derrière l'apparente incidence de la profession, se dessine le rôle de deux facteurs : le niveau de ressources du ménage et les horaires de travail.

Les ménages les plus aisés font davantage appel aux services de garde payants (cf. tableau 3). Ainsi, parmi les ménages avec au moins un enfant non scolarisé (dont la mère est active occupée), 75 % de ceux qui disposent d'un revenu mensuel d'au moins 2 668 euros (17 500 F, une tranche de revenu à laquelle appartiennent plus de 80 % des ménages où la mère est cadre) ont recours à une garde rémunérée, contre 58 % de ceux dont les ressources n'excèdent pas 2 134 euros (14 000 F) par mois (8). Chez les ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés, l'écart entre les taux de recours observés dans ces deux classes de revenu est aussi marqué (50 % contre 30 %). Symétriquement, ceux qui perçoivent moins de 2 134 euros par mois (la plupart des ménages où la mère est ouvrière sont dans ce cas) sont un peu plus nombreux que les foyers les plus aisés à faire exclusivement appel à la parenté ou aux amis pour la garde des enfants.

À travers la profession de la mère, c'est aussi – et surtout – le rôle des horaires de travail qui est

7. Dans le cas des mères d'enfants non scolarisés, les taux de recours pour ces deux catégories (employées des services aux particuliers et non-salariées) n'ont pu être calculés, les effectifs étant trop restreints.

8. Les tranches de revenu distinguées dans le tableau 3 découlent de celles qui ont été retenues dans l'enquête, au nombre de neuf : moins de 3 500 F (moins de 534 €), 3 500 F à 7 000 F (534 € à 1 067 €), 7 000 F à 10 000 F (1 067 € à 1 524 €), 10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €), 14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €), 17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €), 21 000 F à 35 000 F (3 201 € à 5 336 €), 35 000 F à 50 000 F (5 336 € à 7 622 €), 50 000 F et plus (7 622 € et plus). L'information sur les ressources du ménage étant peu précise, on a renoncé à calculer un revenu par unité de consommation.

Tableau 2  
Recours aux services de garde selon la catégorie socioprofessionnelle de la mère

En %

	Ensemble des non-salariées	Cadres	Professions intermédiaires	Employées		Ouvrières	Ensemble des salariées
				Services aux particuliers	Ensemble		
<b>Ménages avec au moins un enfant non scolarisé</b>							
Garde par un membre du ménage (exclusivement)	//	16,4	4,5	//	13,8	27,2	12,9
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)	//	9,4	16,3	//	22,4	31,9	19,9
Garde rémunérée	//	74,2	79,2	//	63,8	40,9	67,2
<b>Total</b>	<b>//</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>//</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés</b>							
Garde par un membre du ménage (exclusivement)	55,2	18,8	22,9	63,9	42,9	32,4	34,0
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)	22,6	8,9	21,7	20,7	24,8	42,3	24,4
Garde rémunérée	22,2	72,3	55,4	15,4	32,3	25,3	41,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, dont la mère est active occupée.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

appréhendé, de manière indirecte. En effet, si la garde au sein du ménage est plus fréquente chez les employées des services directs aux particuliers (au moins parmi celles qui n'ont plus d'enfants non scolarisés), peut-être est-ce, avant tout, parce qu'elles ont plus souvent des horaires de travail leur permettant d'être présentes auprès de leur(s) enfant(s) ou/et parce que beaucoup d'entre elles exercent leur activité à des moments de la journée ou de la semaine où leur conjoint éventuel (ou une autre personne du ménage) peut assurer la garde en leur absence (9). À l'inverse, le fait que les cadres soient plus souvent amenées à prolonger leur journée de travail pourrait expliquer, au moins en partie, que ces actives aient davantage recours aux services de garde.

### Les mères d'enfants scolarisés recourant aux services payants : des horaires moins conciliables avec ceux de l'école ?

Dans l'enquête *Emploi du temps*, un questionnaire individuel spécifique – le « calendrier de travail de la semaine » (ou « semainier ») – renseigne de manière précise sur les horaires de travail au cours d'une semaine ordinaire (ce calendrier permettant de savoir, quart d'heure par quart d'heure, si la personne travaille ou non). On a donc pu chercher à comparer les horaires des actives dans les trois cas de figure qui sont envisagés ici, s'agissant de la prise en charge des jeunes enfants, à savoir la garde intra-

ménage, la garde non rémunérée par un membre de la famille ou un(e) ami(e) (hors ménage) et le recours aux services payants. Pour les femmes ayant au moins un enfant non scolarisé, en raison du faible nombre d'observations (10), seule la distinction entre garde intra-ménage ou non rémunérée et garde extérieure rémunérée a finalement pu être introduite. La comparaison a notamment porté sur la proportion d'actives travaillant *habituellement*, c'est-à-dire *au moins trois fois par semaine*, à tel ou tel moment de la journée.

Chez les actives dont les jeunes enfants sont tous scolarisés, la durée hebdomadaire de travail est, en moyenne, un peu plus élevée pour celles qui ont recours aux services de garde payants (près de 36 heures, contre 33 heures pour les autres ; cf. tableau 4). Les trois quarts d'entre elles travaillent au moins 30 heures par semaine, alors que moins des deux tiers des autres actives sont dans ce cas. Leur temps de travail quotidien est

9. Cela tient également au fait que ces femmes sont bien plus nombreuses à travailler à domicile (36 %, contre 3 % pour les autres salariées, parmi celles dont les jeunes enfants sont tous scolarisés). C'est principalement le cas des assistantes maternelles, qui peuvent s'occuper de leur(s) enfant(s) tout en exerçant leur activité.

10. Pour certaines actives, le « semainier » est manquant ; pour d'autres, la semaine décrite n'est pas « une semaine normale de travail » (mais une semaine de congés, par exemple). Tous ces cas ont dû être écartés. Les deux sous-échantillons sur lesquels on s'appuie ici comportent, respectivement, 189 et 505 femmes. Compte tenu de la faiblesse des effectifs, les chiffres relatifs aux mères d'enfants non scolarisés doivent être interprétés avec prudence.

Tableau 3  
Recours aux services de garde selon le revenu du ménage\*

En %

	Moins de 10 000 F	10 000 F à 14 000 F	14 000 F à 17 500 F	17 500 F à 21 000 F	21 000 F ou plus	Ensemble
<b>Ménages avec au moins un enfant non scolarisé</b>						
Garde par un membre du ménage (exclusivement)		15,6	19,1	10,0	7,9	14,1
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)		26,8	12,1	15,9	16,9	19,3
Garde rémunérée		57,6	68,8	74,1	75,2	66,6
<b>Total</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés</b>						
Garde par un membre du ménage (exclusivement)	43,0	42,0	35,3	33,2	27,5	36,1
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)	27,1	27,1	27,3	17,5	20,8	24,2
Garde rémunérée	29,9	30,9	37,4	49,3	51,7	39,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Il s'agit du revenu mensuel total (net de cotisations sociales et de CSG). Équivalents en euros : moins de 1 524 €, 1 524 € à 2 134 €, 2 134 € à 2 668 €, 2 668 € à 3 201 €, 3 201 € ou plus.

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, dont la mère est active occupée.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

également plus long (un écart de l'ordre d'une demi-heure étant observé entre les temps moyens). Pour ces mères, la journée de travail débute un peu plus tard (plus souvent après 8 h 30) ; mais elles sont proportionnellement moins nombreuses à s'arrêter avant 17 h (34 % des cas, contre 44 % chez les femmes n'utilisant aucun service de garde et 48 % parmi celles qui s'adressent uniquement à leurs proches).

Le mercredi, plus de 40 % des actives ayant de jeunes enfants scolarisés (et aucun enfant non scolarisé) ne travaillent pas, ou travaillent seule-

ment le matin ou l'après-midi. Les mères ne recourant à aucune garde extérieure, rémunérée ou non, sont les plus nombreuses à pouvoir ainsi être présentes auprès de leur(s) enfant(s), au moins une partie de la journée (53 % des cas). À l'opposé, celles qui font appel à leurs proches (hors ménage) sont les moins en mesure d'assurer elles-mêmes la garde le mercredi (les deux tiers d'entre elles travaillant à la fois le matin et l'après-midi).

Les actives ayant recours aux services de garde rémunérés sont plus nombreuses à travailler

Tableau 4  
Temps de travail et horaires de travail des actives ayant de jeunes enfants à charge

	Actives avec au moins un enfant non scolarisé			Actives dont les jeunes enfants sont tous scolarisés			
	Garde intra-ménage ou non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble	Garde intra-ménage	Garde non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble
<b>Durée hebdomadaire de travail</b> (en %)							
Moins de 20 heures	18,9	9,2	12,3	16,9	10,4	5,4	10,8
20 à 29 heures	23,7	17,6	19,6	21,3	26,0	19,3	21,8
30 heures ou plus	57,4	73,2	68,1	61,8	63,6	75,3	67,4
Durée moyenne (en heures)	32,2	34,4	33,7	33,5	33,2	35,9	34,3
<b>Nombre de demi-journées de travail dans la semaine</b> (en %)							
1 à 5	22,3	10,5	14,3	15,9	12,6	8,3	12,1
6 à 10	66,2	79,8	75,4	64,7	75,5	72,9	70,6
Plus de 10	11,5	9,7	10,3	19,4	11,9	18,8	17,3
<b>Travail le mercredi</b> (en %)							
Le matin et l'après-midi	51,3	66,5	61,6	46,6	67,7	58,0	56,4
Le matin ou l'après-midi seulement	31,3	13,3	19,1	21,5	16,1	14,6	17,4
Ni le matin, ni l'après-midi	17,4	20,2	19,3	31,9	16,2	27,4	26,2
<b>Durée quotidienne de travail</b> (en %) (1)							
Moins de 5 heures	20,4	9,4	12,9	21,3	12,6	6,8	13,5
5 à 8 heures	56,9	54,0	55,0	44,6	66,7	59,3	55,9
Plus de 8 heures	22,7	36,6	32,1	34,1	20,7	33,9	30,6
Durée moyenne (en heures)	6,7	7,3	7,1	6,9	7,0	7,5	7,1
<b>Heure de début de la journée de travail</b> (en %) (1)							
Avant 8 h	19,6	14,8	16,3	27,4	20,3	16,3	21,3
Entre 8 h et 8 h 30	19,0	18,6	18,7	20,0	26,2	16,1	20,1
Entre 8 h 30 et 9 h	7,7	20,7	16,6	10,6	12,6	18,9	14,3
Après 9 h	53,7	45,9	48,4	42,0	40,9	48,7	44,3
<b>Heure de fin de la journée de travail</b> (en %) (1)							
Avant 17 h	44,7	44,5	44,6	43,6	47,6	34,1	41,0
Entre 17 h et 18 h	17,3	29,7	25,7	19,2	18,0	29,5	22,8
Entre 18 h et 20 h	20,4	20,1	20,2	29,4	24,6	28,1	27,7
Après 20 h	17,6	5,7	9,5	7,8	9,8	8,3	8,5
<b>Proportion d'actives travaillant habituellement ...</b> (en %) (2)							
... entre 11 h 30 et 11 h 45	62,5	74,6	70,7	62,5	73,9	78,5	71,5
... entre 11 h 45 et 12 h	61,2	71,2	68,0	60,2	73,2	77,0	70,0
... entre 16 h 30 et 16 h 45	54,4	68,6	64,1	50,1	53,3	73,9	60,0
... entre 16 h 45 et 17 h	54,6	64,8	61,5	47,5	51,6	71,7	57,8

1. En moyenne, tous les jours de travail de la semaine étant pris en compte (y compris, le cas échéant, le samedi et/ou le dimanche).  
2. C'est-à-dire au moins trois fois par semaine.

Champ : actives occupées, vivant ou non en couple, avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans. Seules les actives pour lesquelles la semaine renseignée est une semaine de travail ordinaire ont été retenues ici.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

habituellement (au moins trois fois par semaine) entre 9 h 30 et 12 h 30, ainsi qu'entre 13 h 30 et 17 h 30, que celles qui gardent elles-mêmes leur(s) jeune(s) enfant(s) ou qui peuvent le (les) confier à un autre membre du ménage (cf. graphique I-A). C'est dans la tranche horaire 11 h 30 - 12 h et dans la tranche 16 h 30 - 17 h que l'écart entre les proportions observées est le plus net. Ainsi, dans la première sous-population, près de 80 % des mères de famille sont généralement au travail entre 11 h 30 et 12 h, et plus de 70 % y sont entre 16 h 30 et 17 h ; dans l'autre sous-population, seules 60 % des femmes travaillent habituellement en fin de matinée et une sur deux, tout au plus, entre 16 h 30 et 17 h. Les mères faisant appel à une garde extérieure rémunérée seraient donc moins souvent disponibles, semble-t-il, pour aller chercher leur(s) enfant(s) à la sortie de l'école. En revanche, il n'apparaît pas qu'elles aient plus fréquemment des horaires les empêchant généralement d'être présentes auprès de leur(s) enfant(s) le soir : chez ces actives, le travail habituel après 18 h n'est pas plus répandu. Quant aux horaires de travail quotidiens des femmes qui se font aider gratuitement par un membre de leur famille ou un(e) ami(e) (hors ménage), ils ne semblent guère se distinguer de ceux des actives qui n'ont recours à aucun service de garde (les premières étant toutefois un peu plus nombreuses à exercer habituellement leur activité entre 11 h 30 et 12 h).

### Les mères d'enfants non scolarisés n'utilisant aucun service payant : des horaires décalés plus fréquents

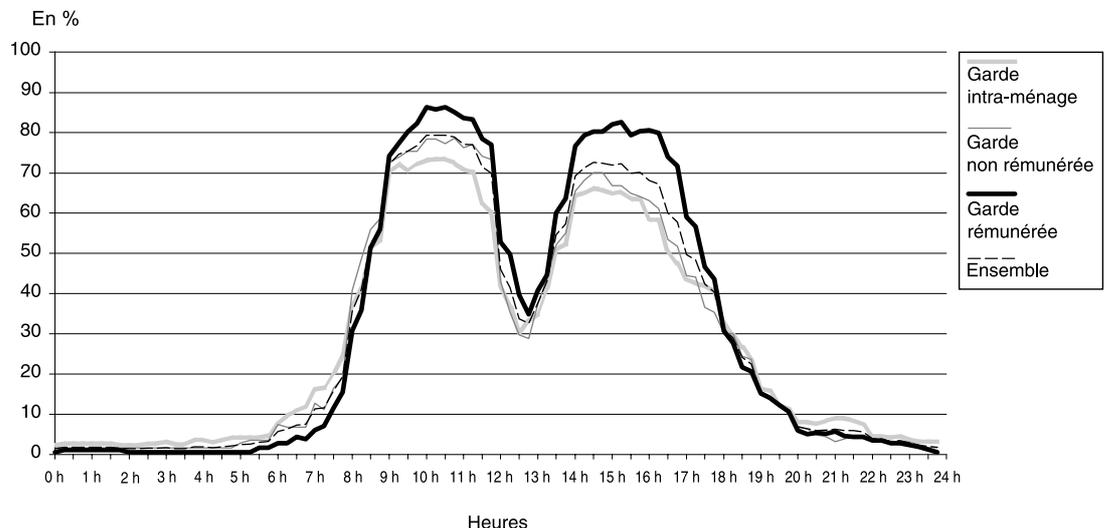
Parmi les actives ayant au moins un enfant non scolarisé, celles qui n'utilisent aucun service de garde, ou qui se font uniquement aider par leurs proches, se différencient également assez nettement, sous l'angle du temps de travail et des horaires de travail, de celles qui ont recours à une garde extérieure rémunérée. Ainsi, ces femmes sont deux fois plus nombreuses à travailler moins de 20 heures par semaine et, en moyenne, moins de 5 heures par jour (une sur cinq, contre moins de 10 % des autres actives ; cf. tableau 4). Par ailleurs, elles finissent plus souvent leur journée de travail après 18 h : près de 30 % sont habituellement en activité entre 18 h et 19 h, et plus d'une sur cinq entre 19 h et 20 h (contre, respectivement, moins de 20 % et moins de 10 % ; cf. graphique I-B).

En centrant l'analyse sur les mères vivant en couple (11), on constate que celles qui ne font appel à aucun service payant sont plus nombreuses à travailler principalement à des moments de la journée ou de la semaine où leur

11. Dans les deux sous-populations étudiées ici, neuf mères sur dix ont un conjoint (94 % parmi les actives ayant au moins un enfant non scolarisé et 89 % chez celles dont les jeunes enfants sont tous scolarisés). Dans plus de 90 % des couples, l'homme est actif occupé.

Graphique I  
Horaires de travail habituels des actives ayant de jeunes enfants à charge

#### A - Le cas des actives dont les jeunes enfants sont tous scolarisés



conjoint est potentiellement disponible pour s'occuper des enfants. Ainsi, chez les actives ayant au moins un enfant non scolarisé, ce sont 41 % de ces femmes (contre 23 % des mères recourant à une garde rémunérée) qui effectuent plus de la moitié de leur temps de travail hebdomadaire en dehors des horaires d'activité de leur conjoint (cf. tableau 5).

(cf. encadré 3) (12). Le premier modèle porte sur les ménages avec au moins un jeune enfant scolarisé, dont la mère exerce une activité salariée ; le second, sur les seuls couples de salariés (13). L'un et l'autre modèle ont permis d'opposer trois situations : la garde rémunérée, l'aide gratuite par un(e) parent(e) ou un(e)

## Les déterminants du choix entre garde rémunérée, aide informelle et garde intra-ménage

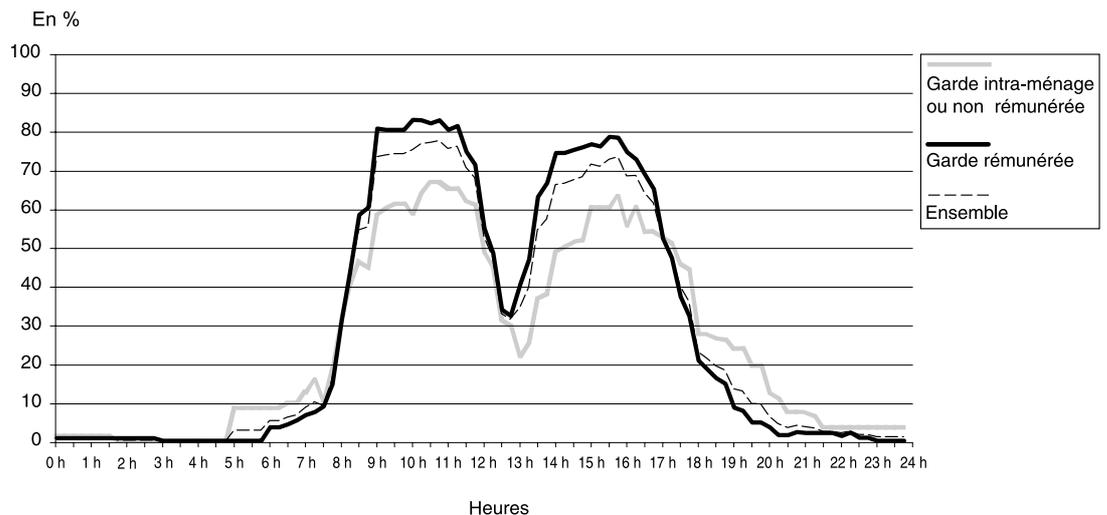
Le recours aux services de garde pour les jeunes enfants scolarisés a été analysé à l'aide de deux modèles *logit* polytomiques

12. À ce stade, on a été amené à centrer l'analyse sur le cas des ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés, les effectifs dans l'autre sous-groupe étant trop restreints. Des modèles ont également été estimés pour l'ensemble des ménages ayant de jeunes enfants, non scolarisés ou/et scolarisés (une variable indicatrice ayant permis de faire la distinction entre les deux sous-groupes). Les résultats de ces modèles (disponibles auprès de l'auteur) sont très peu différents de ceux que l'on présente ici.

13. Dans l'enquête Emploi du temps, les conditions de travail des indépendants sont moins bien décrites que celles des salariés. C'est pourquoi le champ a été restreint ici, d'abord aux ménages où la mère occupe un emploi salarié, puis, pour le modèle centré sur les couples bi-actifs, à ceux où les deux conjoints sont salariés.

Graphique I (suite)

### B- Le cas des actives ayant au moins un enfant non scolarisé



Lecture : chacune de ces courbes donne la proportion d'actives travaillant habituellement, c'est-à-dire au moins trois fois par semaine, à tel ou tel moment de la journée.

Champ : actives occupées, vivant ou non en couple, avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans. Seules les actives pour lesquelles la semaine renseignée est une semaine de travail ordinaire ont été retenues ici.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau 5

### Proportion de couples où la femme effectue plus de la moitié de son temps de travail hebdomadaire en dehors des horaires d'activité de son conjoint

En %

Couples avec au moins un enfant non scolarisé			Couples dont les jeunes enfants sont tous scolarisés			
Garde intra-ménage ou non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble	Garde intra-ménage	Garde non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble
40,7	22,8	29,1	35,5	30,9	18,1	27,6

Champ : couples d'actifs occupés, avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans. Seuls les couples pour lesquels la semaine renseignée est une semaine de travail ordinaire ont été retenues ici.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

ami(e) (hors ménage) et la garde par un membre du ménage (14).

Pour cette analyse, on a retenu les variables suivantes :

- un ensemble de variables décrivant les horaires de travail (et donc permettant d'appréhender la plus ou moins grande disponibilité) de la mère (s'agissant du premier modèle) ou des deux conjoints (second modèle) ;
- le niveau de ressources du ménage ;
- des variables de composition familiale : le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune enfant et la présence d'au moins un autre adulte (un élément de nature à favoriser la garde intra-ménage) ;
- ainsi que le type de commune de résidence (variable d'environnement destinée à saisir l'impact éventuel des contraintes d'offre).

## Temps partiel et recours aux services de garde

Dans cet article, la probable interdépendance des décisions relatives au nombre d'heures de travail et au mode de garde n'est pas prise en compte. Le temps de travail, supposé exogène, n'est envisagé qu'en tant qu'élément pouvant intervenir dans le choix entre garde extérieure rémunérée, aide informelle et garde intra-ménage.

S'agissant de l'activité professionnelle de la mère, la distinction a pu être faite ici entre temps plein, temps partiel « choisi » et temps partiel

14. Lorsqu'on introduit une distinction, parmi les services payants, entre garde individuelle et accueil en structure collective, les conclusions de l'analyse demeurent inchangées.

### Encadré 3

#### LES MODÈLES UTILISÉS

Pour tenter de mettre en évidence les déterminants du recours aux services de garde, deux modèles *logit polytomiques non ordonnés* ont été utilisés (sur ce type de modèle, voir DeMaris (1992) et Liao (1994)). Un premier modèle a été estimé pour l'ensemble des ménages avec un ou plusieurs jeunes enfants scolarisés (ne comportant aucun enfant non scolarisé), dont la mère occupe un emploi salarié, que celle-ci vive ou non en couple (655 observations) ; un second, pour les seuls couples de salariés (480 observations).

La variable dépendante, commune aux deux modèles, est une variable discrète à trois modalités : 1 si la garde (en dehors du temps scolaire) est assurée exclusivement par la mère ou/et par un autre membre du ménage, 2 si le ménage se fait aider gratuitement par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e) (hors ménage) et n'a recours à aucune garde rémunérée, et 3 si le ménage utilise au moins un service de garde payant.

Dans le cadre d'un modèle *logit* polytomique non ordonné, lorsque la variable expliquée comprend  $J$  catégories  $j$  ( $j = 1, \dots, J$  ;  $J \geq 3$ ), on peut former, au total,  $J(J-1)/2$  équations pour opposer deux à deux ces  $J$  catégories. Il existe seulement  $J-1$  équations indépendantes (c'est-à-dire  $J-1$  ensembles de paramètres non redondants à estimer) : l'une des catégories  $j$  étant prise comme référence, les équations indépendantes sont celles qui opposent séparément chacune des autres catégories à cette modalité de référence. Les coefficients des autres équations peuvent être obtenus par simple soustraction, à partir des paramètres estimés de ces  $J-1$  équations indépendantes.

Les modèles utilisés ici comportent donc trois équations, dont deux équations indépendantes. En choisissant comme référence, dans l'un et l'autre modèle, la

première situation (c'est-à-dire la garde intra-ménage), on a :

$$\text{Log} \left[ \frac{\text{Pr}(Y = j)}{\text{Pr}(Y = 1)} \right] = \alpha_j + \sum_{k=1}^K \beta_{jk} Z_k \quad j = 2, 3$$

où  $Y$  désigne la variable dépendante,  $Z_k$  représente la  $k^{\text{e}}$  variable explicative,  $\beta_{jk}$  est le coefficient de  $Z_k$  dans l'équation  $j$  (à estimer), et  $\alpha_j$  est la constante de l'équation  $j$  (à estimer) ;  $\exp(\beta_{jk})$  donne l'effet de  $Z_k$  sur la probabilité que le ménage se trouve dans la situation  $j$  plutôt que dans la situation de référence. Ces deux modèles ont été estimés par la méthode du maximum de vraisemblance, à l'aide du logiciel LIMDEP.

Les variables explicatives sont les suivantes : le nombre d'enfants à charge (âgés de moins de 18 ans), l'âge du plus jeune enfant (moins de 6 ans ou non), la présence d'au moins un autre adulte dans le ménage (en dehors de la mère et de son conjoint éventuel), la nature du temps de travail de la mère (temps partiel ou non, choisi ou non), le fait de travailler le mercredi ou non, le week-end ou non, le mode de détermination des horaires de travail, le fait d'avoir ou non des horaires de travail variables, le fait que les horaires permettent ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin ou/et le soir, le revenu mensuel total du ménage, et le type de commune de résidence. S'agissant des horaires de travail, dans le premier modèle, seuls ceux de la mère ont été pris en compte ; dans le second modèle, en revanche, ce sont des variables décrivant à la fois les horaires de la mère et ceux de son conjoint qui ont été introduites. Les moyennes des variables explicatives sont fournies dans le tableau en annexe.

« subi » (15). Dans le premier des deux modèles que l'on a estimés (cf. tableau 6), on a cherché à croiser cette caractéristique avec une seconde variable, ayant trait au travail le mercredi. Il s'agit d'une variable discrète à trois modalités : travaille habituellement le mercredi, certains mercredis seulement, ne travaille jamais le mercredi. En fait, cette distinction supplémentaire n'a pu être introduite que dans le cas du temps partiel choisi, le nombre d'actives pour lesquelles le temps partiel ne résulte pas d'un choix étant trop restreint dans l'échantillon étudié. C'est donc un jeu de cinq variables indicatrices (variables 0-1) qui a été construit, l'activité à temps complet ayant été retenue comme situation de référence (16).

Seules deux indicatrices se sont révélées significatives au seuil de 5 %, et ce, uniquement dans la première équation du modèle (celle qui oppose aide informelle et garde intra-ménage). Il ressort tout d'abord de cette analyse que la probabilité de recourir exclusivement à la garde gratuite par un membre de la famille ou un(e) ami(e), plutôt que de n'utiliser aucun service de garde, est plus faible lorsque la mère travaille à temps partiel sans en avoir fait le choix. Ceci tient sans doute au fait que la durée hebdomadaire de travail est souvent courte (voire très courte) dans ce cas de figure (Bourreau-Dubois *et al.*, 2001 ; Galtier, 1999). Ainsi, dans l'échantillon étudié, la proportion d'actives travaillant au plus 20 heures par semaine est deux fois plus élevée chez les femmes en temps partiel contraint que parmi celles qui ont déclaré avoir opté pour le temps partiel afin de s'occuper de leur(s) enfant(s) (45 % contre 19 %). Un temps partiel « court », bien que non choisi, est de nature à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, rendant par là même moins probable le recours aux proches. On observe également un effet négatif sur la probabilité de faire appel à une garde extérieure rémunérée (plutôt que de ne recourir à aucun service de garde), mais cet effet n'est pas significatif au seuil de 10 % (deuxième équation du modèle).

L'autre indicatrice significative au seuil de 5 % se rapporte au cas où la mère, ayant fait le choix du temps partiel, ne travaille jamais le mercredi (11 % des salariées de l'échantillon – 26 % des seules actives à temps partiel – étant concernées). Ce temps partiel « scolaire », pour reprendre l'expression de Galtier (1999), se traduit, là encore, par un moindre recours à l'aide informelle. En revanche, la probabilité d'utiliser une garde rémunérée n'est, semble-t-il, pas affectée.

En raison de la faiblesse des effectifs, ce jeu de variables indicatrices n'a pu être introduit dans le second modèle. Le fait que la mère ait dû accepter un temps partiel a toutefois été pris en compte. De même, une autre variable de ce second modèle a permis d'isoler le cas des couples où au moins un des deux conjoints ne travaille jamais le mercredi (que celui-ci exerce son activité à temps partiel ou non). Lorsqu'on centre l'analyse sur les couples bi-actifs, l'effet négatif du temps partiel subi sur la probabilité de recours à l'aide informelle – effet apparent : comme on l'a indiqué, c'est l'incidence d'un faible volume horaire qu'on appréhende sans doute ici indirectement – demeure significatif. Quant à la seconde variable, elle joue dans le même sens (cf. tableau 7).

### L'incidence du mode de détermination des horaires de travail

La possibilité de choisir ses horaires de travail, que l'on soit à temps partiel ou non, est un autre facteur susceptible, *a priori*, de faciliter la garde parentale.

Dans le premier modèle, seul le mode de détermination des horaires de travail de la mère a été pris en compte. Les formules qui ont été différenciées sont les suivantes : horaires déterminés par l'employeur sans possibilité de modification (situation de référence), choix entre plusieurs horaires fixes proposés par l'employeur, horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre (selon un système du type « horaires à la carte »), horaires déterminés par la mère (17).

La variable indicatrice relative à cette quatrième modalité s'est révélée non significative : contre toute attente, le fait que la mère détermine elle-même ses horaires de travail ne semble pas jouer. Plus surprenant, lorsque celle-ci est en mesure de modifier ses horaires d'un jour à l'autre, la probabilité d'utiliser des services de garde, rémunérés ou non, est significativement

15. L'enquête renseigne explicitement sur le caractère choisi ou contraint du temps partiel. Les cas envisagés sont les suivants : imposé par l'employeur à l'embauche, imposé par l'employeur alors que la personne travaillait à temps complet, choisi pour s'occuper des enfants, choisi pour d'autres raisons. Le temps partiel « subi » touche 16 % des salariées de l'échantillon (mais 38 % des seules salariées à temps partiel).

16. Dans cette analyse, la durée hebdomadaire de travail de la mère n'a pu être explicitement prise en compte. Si l'on a dû s'en tenir à la distinction entre temps partiel et temps complet, c'est pour pouvoir introduire les deux variables – corrélées au nombre d'heures – suivantes : le fait de travailler ou non le mercredi et le fait que les horaires de travail permettent ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin ou/et le soir (cf. infra).

17. S'y ajoute une modalité « autres cas ».

plus élevée. Les salariées qui bénéficient d'« horaires à la carte » (représentant un peu plus de 9 % de l'échantillon étudié) sont peut-être, en définitive, moins souvent disponibles pour s'occuper de leur(s) jeune(s) enfant(s) après la classe. En effet, ces femmes sont proportionnellement plus nombreuses à prolonger, souvent ou au moins occasionnellement, leur

journée de travail (70 % d'entre elles étant dans ce cas, contre 49 % de celles dont les horaires sont déterminés par leur employeur, sans possibilité de modification) (18). Autre constatation :

18. En moyenne, toutefois, leur durée de travail hebdomadaire n'est pas significativement plus élevée (33,7 heures contre 32,8 heures pour les salariées ayant des horaires imposés).

Tableau 6  
Paramètres estimés du premier modèle *logit* polytomique

	Garde non rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde non rémunérée
Constante	- 1,449 ***	- 1,236 ***	0,213
<b>Nombre d'enfants à charge (de moins de 18 ans)</b>			
1 enfant	1,513 ***	1,156 ***	- 0,357
2 enfants	1,092 ***	0,645 **	- 0,447
3 enfants ou plus	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Âge du plus jeune enfant : moins de 6 ans</b>	0,746 ***	1,347 ***	0,601 ***
Présence d'au moins un autre adulte (≥ 18 ans) dans le ménage (en dehors du conjoint éventuel)	- 1,511 ***	- 1,483 ***	0,028
<b>Temps de travail de la mère / travail le mercredi</b>			
<i>Temps plein</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Temps partiel subi	- 0,809 **	- 0,460	0,349
Temps partiel choisi - travaille habituellement le mercredi	- 0,425	- 0,168	0,257
Temps partiel choisi - travaille certains mercredis seulement	- 0,051	0,129	0,180
Temps partiel choisi - ne travaille jamais le mercredi	- 0,876 **	- 0,301	0,575
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère</b>			
<i>Horaires déterminés par l'employeur, sans possibilité de modification</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Choix entre plusieurs horaires fixes, proposés par l'employeur	0,985 ***	0,061	- 0,924 ***
Horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre	0,928 **	0,940 **	0,012
Horaires déterminés par la mère	0,097	0,191	0,094
Autres cas	- 0,793	- 0,257	0,536
<b>Horaires de travail de la mère : variables</b>	- 0,105	- 0,277	- 0,172
<b>Horaires de travail permettant ou non à la mère d'être toujours présente auprès des enfants le matin et/ou le soir</b>			
<i>Toujours présente le matin et le soir</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Toujours présente le matin, mais pas le soir	0,744 *	1,012 ***	0,268
Toujours présente le soir, mais pas le matin	0,107	0,103	- 0,004
Pas toujours présente le matin, ni le soir	0,255	0,127	- 0,128
La mère travaille habituellement le samedi ou/et le dimanche	0,066	- 0,092	- 0,158
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>			
<i>Moins de 10 000 F (moins de 1 524 €)</i>	Réf.	Réf.	Réf.
10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €)	0,036	0,337	0,301
14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €)	0,207	0,564	0,357
17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €)	- 0,250	0,836 **	1,086 ***
21 000 F ou plus (3 201 € ou plus)	0,217	1,113 ***	0,896 **
<b>Tranche d'unité urbaine</b>			
<i>Commune rurale</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	0,243	- 0,389	- 0,632 *
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	0,275	0,053	- 0,222
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors agglomération parisienne)	- 0,010	- 0,154	- 0,144
Agglomération parisienne	- 0,888 **	- 0,201	0,687 *
Logarithme de la vraisemblance		- 617,84	
Nombre d'observations		655	
Répartition de l'échantillon sous l'angle du recours aux services de garde :			
Garde intra-ménage		230	
Garde non rémunérée		155	
Garde rémunérée		270	

Lecture : ont été reportés ici les coefficients estimés des variables explicatives dans chacune des trois équations du modèle. Un coefficient de signe positif (respectivement négatif), statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (respectivement réduit) les chances, pour un ménage, de se trouver dans telle situation plutôt que telle autre.

\*\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \*\* : significatif au seuil de 5 % ; \* : significatif au seuil de 10 % ; Réf. : catégorie de référence.

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, tous scolarisés, dont la mère exerce une activité salariée.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

le recours à l'aide informelle apparaît plus probable lorsque la mère a pu choisir entre plusieurs horaires fixes, proposés par l'employeur. Ce résultat, plutôt inattendu, est difficile à interpréter. Les actives concernées ont peut-être davantage tendance à faire appel à leurs proches

de par certaines caractéristiques individuelles inobservées.

Dans le second modèle, c'est le mode de détermination des horaires respectifs des deux conjoints que l'on a fait figurer parmi les variables

Tableau 7  
Paramètres estimés du second modèle *logit* polytomique

	Garde non rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde non rémunérée
Constante	- 1,218 **	- 1,220 **	- 0,002
<b>Nombre d'enfants à charge (de moins de 18 ans)</b>			
1 enfant	1,855 ***	1,310 ***	- 0,545
2 enfants	1,489 ***	0,852 ***	- 0,637
3 enfants ou plus	Réf.	Réf.	Réf.
Âge du plus jeune enfant : moins de 6 ans	0,949 ***	1,357 ***	0,408
Présence d'au moins un autre adulte (≥ 18 ans) dans le ménage	- 1,931 ***	- 1,927 ***	0,004
La mère ou/et son conjoint ne travaille(nt) jamais le mercredi	- 1,061 ***	- 0,391	0,670 *
Temps partiel subi par la mère	- 1,345 ***	- 0,598 *	0,747 *
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère et de son conjoint</b> <i>Horaires des deux conjoints : déterminés par leurs employeurs respectifs (sans possibilité de modification)</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Horaires de la mère : choisis (au moins en partie) ; horaires du conjoint : déterminés par son employeur	0,892 **	0,347	- 0,545
Horaires de la mère : déterminés par son employeur ; horaires du conjoint : choisis (au moins en partie)	- 1,261 **	- 0,168	1,093 **
Horaires des deux conjoints : choisis (au moins en partie)	- 0,114	0,106	0,220
Autres cas	- 1,141 **	- 0,381	0,760*
<b>Horaires de travail de la mère et de son conjoint</b> <i>Horaires des deux conjoints : identiques d'un jour à l'autre</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Horaires de la mère : variables ; horaires du conjoint : identiques d'un jour à l'autre	- 0,067	- 0,639 *	- 0,572 *
Horaires de la mère : identiques d'un jour à l'autre ; horaires du conjoint : variables	0,352	0,047	- 0,305
Horaires des deux conjoints : variables	- 0,461	- 0,845 **	- 0,384
<b>Horaires permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin</b>			
La mère et son conjoint sont toujours présents le matin	- 0,297	- 0,148	0,149
Le conjoint est toujours présent le matin, mais pas la mère	- 0,191	- 1,045 **	- 0,854 *
La mère est toujours présente le matin, mais pas son conjoint	Réf.	Réf.	Réf.
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le matin	- 0,084	- 0,063	0,021
<b>Horaires permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le soir</b>			
La mère et son conjoint sont toujours présents le soir	Réf.	Réf.	Réf.
Le conjoint est toujours présent le soir, mais pas la mère	0,198	0,721 *	0,523
La mère est toujours présente le soir, mais pas son conjoint	- 0,371	0,446	0,817 **
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le soir	0,305	0,794 **	0,489
Les deux conjoints travaillent habituellement le samedi ou/et le dimanche	0,170	- 0,145	- 0,315
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>			
Moins de 14 000 F (moins de 1 524 €)	Réf.	Réf.	Réf.
14 000 F à 17 500 F (1 524 à 2 134 €)	0,439	0,440	0,001
17 500 F à 21 000 F (2 134 à 2 668 €)	0,047	1,002 ***	0,955 **
21 000 F ou plus (2 668 € ou plus)	0,623	1,379 ***	0,756 *
<b>Lieu de résidence</b> : agglomération parisienne	- 1,614 ***	- 1,009 ***	0,605
Logarithme de la vraisemblance		- 429,10	
Nombre d'observations		480	
Répartition de l'échantillon sous l'angle du recours aux services de garde :			
Garde intra-ménage		170	
Garde non rémunérée		114	
Garde rémunérée		196	

Lecture : ont été reportés ici les coefficients estimés des variables explicatives dans chacune des trois équations du modèle. Un coefficient de signe positif (respectivement négatif), statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (respectivement réduit) les chances, pour un ménage, de se trouver dans telle situation plutôt que telle autre.

\*\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \*\* : significatif au seuil de 5 % ; \* : significatif au seuil de 10 % ; Réf. : catégorie de référence.

Champ : couples de salariés avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, tous scolarisés.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

explicatives. Une distinction a simplement été introduite entre horaires imposés (c'est-à-dire déterminés par l'employeur sans possibilité de modification) et horaires choisis (au moins en partie). Cette analyse montre que les ménages où la mère et son conjoint peuvent tous deux choisir leurs horaires de travail, au moins dans une certaine mesure, n'ont pas, comme on pourrait le supposer, une plus faible probabilité de faire appel à une garde extérieure (par rapport à la situation de référence, où les deux conjoints se voient imposer leur emploi du temps). Lorsque la mère est la seule à avoir une certaine liberté de choix, il y a de plus grandes chances que les proches ou les amis soient sollicités. Ce dernier résultat rejoint le constat précédent (premier modèle). Lorsque c'est uniquement le conjoint qui a la possibilité de fixer ses horaires, la probabilité de recours à l'aide informelle est, au contraire, moins élevée, ce qui est plus conforme à l'effet attendu.

### **Les parents travaillant tard le soir font davantage appel aux services de garde payants**

D'après les résultats du premier modèle, le fait que la mère ait des horaires de travail variables n'est pas un élément déterminant (19). Chez les couples de salariés, en revanche, la probabilité de recourir à une garde extérieure rémunérée, plutôt que de n'utiliser aucun service, est significativement plus faible lorsque les horaires de travail des deux conjoints, et non pas seulement ceux de la mère, peuvent être différents d'un jour à l'autre (une situation observée dans 15 % des couples de l'échantillon). Si la garde intra-ménage se trouve facilitée, semble-t-il, dans ce cas de figure, peut-être est-ce en raison d'un décalage plus fréquent entre les horaires de la mère et ceux de son conjoint, pouvant permettre à l'un des parents d'être présent auprès des enfants lorsque l'autre travaille, et vice versa. En outre, dans ces couples aux rythmes de travail irréguliers, la femme exerce plus souvent son activité à temps partiel (dans 60 % des cas, contre 40 % parmi ceux dont les horaires sont identiques d'un jour à l'autre ou alternants).

La possibilité ou non d'être présent auprès des enfants le matin et/ou le soir a pu être explicitement prise en compte (20). Dans le premier modèle, là encore, seul le cas de la mère a été envisagé. Il ressort de cette analyse, comme on pouvait s'y attendre, que la probabilité d'utiliser un ou plusieurs services de garde payants, plutôt

que de ne recourir à aucune aide, est plus élevée lorsque la mère a des horaires de travail qui ne lui permettent pas toujours de s'occuper de son (ses) jeune(s) enfant(s) le soir (par rapport à la situation de référence, où celle-ci est toujours présente, matin et soir). En revanche, cette moindre disponibilité de la mère, en fin de journée, n'a qu'un faible effet positif (significatif au seuil de 10 % seulement) sur la probabilité de recours à la garde gratuite.

Dans le second modèle, deux jeux distincts de variables indicatrices ont été introduits, l'un ayant trait à la présence ou non de la mère et/ou de son conjoint le matin, l'autre à leur disponibilité le soir. Lorsque les parents ont tous deux des horaires qui les empêchent parfois, sinon fréquemment, d'être présents auprès de leur(s) enfant(s) le matin, le recours à une garde extérieure, rémunérée ou non, n'est pas plus probable (par rapport à la situation de référence, où la mère est toujours présente le matin, mais pas son conjoint), sans doute parce que l'un est généralement disponible quand l'autre ne l'est pas. La probabilité d'utiliser des services payants est plus faible lorsque c'est uniquement la mère qui n'a pas toujours la possibilité de s'occuper des enfants à ce moment de la journée, son conjoint étant donc en mesure de la seconder. Toutefois, compte tenu du faible nombre de couples concernés dans l'échantillon étudié, ce résultat n'est sans doute guère interprétable.

S'agissant de la disponibilité en fin de journée, cette analyse montre que les couples de salariés ont une plus forte probabilité de recourir à une garde extérieure rémunérée, plutôt que de n'utiliser aucun service, lorsque l'un et l'autre conjoint ont des horaires de travail qui ne leur permettent pas toujours d'être présents le soir (par rapport à la situation de référence, où la mère et son conjoint sont tous deux toujours présents en fin de journée). En revanche, dans cette situation (que connaissent 20 % des couples de l'échantillon), les membres de la famille ou les amis ne sont pas davantage sollicités. Enfin, lorsque l'homme est le seul à ne pas toujours être disponible le soir, c'est la probabilité de

19. Les variables indicatrices « horaires variables » et « horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre » ont pu simultanément être introduites dans le modèle car elles sont peu corrélées (coefficient de corrélation partielle égal à 0,11).

20. Ce point a directement été abordé dans le questionnaire individuel de l'enquête. En effet, les actifs occupés se sont vu poser la double question suivante : « Vos horaires de travail vous permettent-ils d'être présent auprès de vos enfants le matin ? (toujours, le plus souvent, quelquefois, jamais) ; (...) le soir ? (toujours, le plus souvent, quelquefois, jamais) ».

recours aux services payants plutôt qu'à l'aide informelle qui apparaît plus élevée. Les résultats de ces estimations semblent donc indiquer que les ménages font plus souvent appel à leurs proches pour la garde de leurs jeunes enfants le mercredi que pour la prise en charge de ceux-ci les jours d'école, après la classe.

Le fait pour la mère ou pour les deux conjoints de travailler habituellement le samedi ou/et le dimanche est la dernière variable relative aux horaires qui a été prise en compte ici. Dans le premier modèle comme dans le second, cette variable n'a pas d'effet significatif.

### **Recours plus probable à la garde rémunérée pour les ménages les plus aisés**

Autre facteur dont le rôle a pu être appréhendé : le niveau de ressources du ménage. Les tranches de revenu que l'on a retenues pour le premier modèle sont celles qui ont été distinguées plus haut : moins de 10 000 F (moins de 1 524 €, situation de référence), de 10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €), de 14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €), de 17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €), 21 000 F ou plus (3 201 € ou plus) (21). Pour le modèle portant sur les couples de salariés, on a dû regrouper les deux premières tranches (en raison de la faiblesse des effectifs).

Les ménages disposant d'un revenu mensuel supérieur ou égal à 17 500 F ont une plus forte probabilité que les autres de recourir à une garde extérieure rémunérée (plutôt que de n'utiliser aucun service de garde ou de s'adresser exclusivement à la parenté ou aux amis), un point déjà souligné dans la partie descriptive, qui se trouve donc ici confirmé (l'incidence des autres facteurs étant, cette fois, contrôlée).

Le choix entre garde extérieure non rémunérée et garde intra-ménage, en revanche, ne semble pas dépendre du niveau de revenu. Ainsi, pour les ménages les plus modestes (c'est-à-dire ceux qui perçoivent, selon le cas, moins de 10 000 F par mois ou moins de 14 000 F), la probabilité de faire exclusivement appel aux proches n'est pas significativement plus élevée.

### **Le rôle des caractéristiques familiales**

Lorsque la famille compte trois enfants ou plus (de moins de 18 ans), le recours aux services de

garde, payants ou non, est moins probable. Deux éléments d'explication peuvent être avancés ici. D'une part, dans ce cas de figure, les mères travaillent plus souvent à temps partiel (la proportion d'actives à temps partiel s'élevant à 56 % parmi les salariées avec au moins trois enfants à charge, contre 46 % parmi celles qui ont deux enfants et 30 % chez celles qui n'en ont qu'un) ; il y a donc de plus grandes chances que celles-ci aient des horaires conciliables avec ceux de l'école. D'autre part, dans ces ménages, les parents peuvent être en mesure de confier leur petit dernier, au moins occasionnellement, à l'un de ses frères ou sœurs plus âgés (22).

Cette possibilité pour les parents de se faire aider par un autre membre du ménage a également été appréhendée à l'aide de cette seconde variable de composition familiale qu'est la présence d'au moins un autre adulte (23). Là encore, on observe un effet significatif, aussi bien dans le premier modèle que dans le second, et dans le sens attendu : le fait que les parents ne soient pas les seuls adultes présents dans le logement rend moins probable le recours à une garde extérieure, rémunérée ou non.

La probabilité d'utiliser un ou plusieurs services de garde est, à l'inverse, plus élevée lorsque le plus jeune enfant est âgé de moins de six ans. L'âge du dernier enfant est, en outre, un des éléments qui interviennent dans le choix entre garde rémunérée et aide gratuite. En effet, si l'on en juge d'après les résultats du premier modèle, les ménages avec un dernier-né de moins de six ans ont une plus forte probabilité que les autres de recourir à au moins un service de garde payant plutôt que de faire exclusivement appel à un membre de la famille ou à un(e) ami(e) (hors ménage). Garder un enfant de cet âge requiert sans doute une plus grande attention et davantage de disponibilité, ce qui pourrait expliquer que l'aide informelle ne soit pas plus souvent retenue comme unique solution. Toutefois, on ne retrouve pas cet effet lorsqu'on restreint le champ de l'analyse aux seuls couples de salariés (la variable « âge du plus jeune enfant » n'étant significative que dans les deux premières équations du modèle).

21. Il s'agit du revenu mensuel total.

22. Cette constatation rejoint celle qui a pu être faite par Flipo et Sédillot (2000), s'agissant de la garde des enfants de moins de trois ans.

23. Le plus souvent, il s'agit d'enfants majeurs. La cohabitation avec un grand-parent est extrêmement rare dans l'échantillon étudié (quelques cas).

### **À Paris, l'aide informelle est moins souvent mobilisée**

Pour tenter d'appréhender le rôle éventuel des contraintes liées à l'offre de services de garde, le type de commune où réside le ménage a été introduit parmi les variables explicatives.

Dans le premier modèle, cinq cas de figure ont été distingués : commune rurale (situation de référence), unité urbaine de moins de 20 000 habitants, unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants, unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors agglomération parisienne), agglomération parisienne. *A priori*, on s'attendrait à ce que la probabilité de recourir aux services de garde rémunérés soit plus forte en milieu urbain, ou, tout au moins, dans les grandes villes (où l'offre de services est plus développée et diversifiée). Or, il n'en va apparemment pas ainsi. En effet, dans la deuxième équation du modèle (opposant garde extérieure rémunérée et garde intra-ménage) comme dans la troisième (garde rémunérée *versus* garde non rémunérée), aucune des variables indicatrices n'est significative au seuil de 5 %.

En revanche, les ménages qui résident dans l'agglomération parisienne ont une plus faible probabilité que les autres de confier leur(s) jeune(s) enfant(s) à un membre de leur famille ou à un(e) ami(e) (plutôt que de n'utiliser aucun service de garde). Ce recours moins fréquent à

---

24. L'étude menée par Filipo et Sédillot (2000) montre également que les ménages résidant dans l'agglomération parisienne font moins souvent appel aux services de garde, rémunérés ou non.

*L'auteur remercie les membres du Groupe d'exploitation de l'enquête Emploi du temps, notamment Françoise Dumontier, Danièle Guillemot et Dominique Méda, ainsi que le rapporteur anonyme de la revue, pour leurs remarques et suggestions.*

la garde informelle est difficile à interpréter. Le fait de n'avoir aucun membre de sa famille à proximité est peut-être une situation plus répandue dans l'agglomération parisienne. Il se pourrait aussi que l'entraide familiale ait moins bien résisté à Paris que dans certaines régions françaises.

Dans le second modèle, cette dernière indicatrice (codée 1 lorsque le ménage réside dans l'agglomération parisienne, 0 sinon), la seule qu'on ait conservée, s'est également révélée significative (au seuil de 1 %), et, cette fois, dans les deux premières équations. Chez les couples de salariés habitant à Paris ou en banlieue parisienne, ce n'est donc pas uniquement le recours à l'aide informelle qui apparaît moins probable, mais, plus généralement, la demande d'une garde extérieure, gratuite ou rémunérée (24).

On peut regretter que la source utilisée n'ait pas permis d'approfondir l'analyse présentée dans cet article. En particulier, la question du rôle du coût de la garde n'a pu être envisagée. La précédente étude que l'on a menée (Guillot, 1996), à partir d'un échantillon de femmes lorraines ayant de jeunes enfants à charge, non scolarisés ou/et scolarisés, a mis en évidence un effet négatif du coût horaire de la garde sur la probabilité d'activité et de recours aux services de garde, rejoignant en cela les conclusions de la plupart des travaux américains sur ce thème. Il serait intéressant de savoir si ce coût reste un élément déterminant pour les parents dont les jeunes enfants sont tous scolarisés. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Afsa C. (1999)**, « L'Allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique pour l'emploi », in *Données sociales 1999*, pp. 413-417, Insee.
- Aliaga C. et Flipo A. (2000)**, « Les services de proximité se développent au profit des enfants », *Insee Première*, n° 704.
- Blau D.M. et Hagy A.P. (1998)**, « The Demand for Quality in Child Care », *Journal of Political Economy*, vol. 106, n° 1, pp. 104-146.
- Blau D.M. et Robins P.K. (1988)**, « Child-Care Costs and Family Labor Supply », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 70, n° 3, pp. 374-381.
- Bourreau-Dubois C., Guillot O. et Janke-liowitch-Laval E. (2001)**, « Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants », *Économie et Statistique*, n° 349-350, pp. 41-61.
- DeMaris A. (1992)**, *Logit Modeling: Practical Applications*, Sage, Collection « Sage University Papers », Série « Quantitative Applications in the Social Sciences », n° 86, 87 p.
- Desplanques G. (1993)**, « Garder les petits : organisation collective ou solidarité familiale », in *Données sociales 1993*, pp. 330-338, Insee.
- Drees (2000)**, « Les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », coord. par V. Le Corre, Document de travail, Collection *Statistiques*, n° 1, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Flipo A. et Sédillot B. (2000)**, « Le recours aux services payants pour la garde de jeunes enfants se développe », in *France, Portrait social*, pp. 99-112, Insee.
- Galtier B. (1999)**, « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" », *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 57-77.
- Guillot O. (1996)**, « Activité féminine et garde des jeunes enfants : une analyse micro-économétrique », *Économie et Prévision*, n° 122, pp. 83-94.
- Hofferth S.L. et Wissoker D.A. (1992)**, « Price, Quality, and Income in Child Care Choice », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 70-111.
- Lehrer E.L. (1989)**, « Preschoolers with Working Mothers. An Analysis of the Determinants of Child Care Arrangements », *Journal of Population Economics*, vol. 1, n° 4, pp. 251-268.
- Leibowitz A., Klerman J.A. et Waite L.J. (1992)**, « Employment of New Mothers and Child Care Choice. Differences by Children's Age », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 112-133.
- Liao T.F. (1994)**, *Interpreting Probability Models: Logit, Probit, and Other Generalized Linear Models*, Sage, Collection « Sage University Papers », Série « Quantitative Applications in the Social Sciences », n° 101, 88 p.
- Michalopoulos C., Robins P.K. et Garfinkel I. (1992)**, « A Structural Model of Labor Supply and Child Care Demand », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 166-203.
- Ribar D.C. (1992)**, « Child Care and the Labor Supply of Married Women. Reduced Form Evidence », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 134-165.
-

## MOYENNES DES VARIABLES EXPLICATIVES DES DEUX MODÈLES LOGIT\*

	Premier modèle	Second modèle
<b>Nombre d'enfants à charge (de moins de 18 ans)</b>		
1 enfant	0,321	0,292
2 enfants	0,487	0,519
3 enfants ou plus	0,192	0,189
<b>Âge du plus jeune enfant : moins de 6 ans</b>	0,376	0,386
Présence d'au moins un autre adulte (≥ 18 ans) dans le ménage	0,085	0,072
<b>Temps de travail de la mère / travail le mercredi</b>		
Temps plein	0,575	-
Temps partiel subi	0,160	0,151
Temps partiel choisi – travaille habituellement le mercredi	0,095	-
Temps partiel choisi – travaille certains mercredis seulement	0,060	-
Temps partiel choisi – ne travaille jamais le mercredi	0,110	-
La mère ou/et son conjoint ne travaille(nt) jamais le mercredi	-	0,195
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère</b>		
Horaires déterminés par l'employeur, sans possibilité de modification	0,599	-
Choix entre plusieurs horaires fixes, proposés par l'employeur	0,104	-
Horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre	0,094	-
Horaires déterminés par la mère	0,133	-
Autres cas	0,070	-
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère et de son conjoint</b>		
Horaires des deux conjoints : déterminés par leurs employeurs respectifs, sans possibilité de modification	-	0,429
Horaires de la mère : choisis, au moins en partie ; horaires du conjoint : déterminés par son employeur	-	0,185
Horaires de la mère : déterminés par son employeur ; horaires du conjoint : choisis, au moins en partie	-	0,106
Horaires des deux conjoints : choisis, au moins en partie	-	0,129
Autres cas	-	0,151
<b>Horaires de travail de la mère : variables</b>	0,371	-
<b>Horaires de travail de la mère et de son conjoint</b>		
Horaires des deux conjoints : identiques d'un jour à l'autre (ou travail posté)	-	0,414
Horaires de la mère : variables ; horaires du conjoint : identiques d'un jour à l'autre (ou travail posté)	-	0,220
Horaires de la mère : identiques d'un jour à l'autre (ou travail posté) ; horaires du conjoint : variables	-	0,219
Horaires des deux conjoints : variables	-	0,147
<b>Horaires de travail permettant ou non à la mère d'être toujours présente auprès des enfants le matin et/ou le soir</b>		
Toujours présente le matin et le soir	0,487	-
Toujours présente le matin, mais pas le soir	0,109	-
Toujours présente le soir, mais pas le matin	0,194	-
Pas toujours présente le matin, ni le soir	0,210	-
<b>Horaires de travail permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin</b>		
La mère et son conjoint sont toujours présents le matin	-	0,142
Le conjoint est toujours présent le matin, mais pas la mère	-	0,082
La mère est toujours présente le matin, mais pas son conjoint	-	0,453
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le matin	-	0,323
<b>Horaires de travail permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le soir</b>		
La mère et son conjoint sont toujours présents le soir	-	0,341
Le conjoint est toujours présent le soir, mais pas la mère	-	0,116
La mère est toujours présente le soir, mais pas son conjoint	-	0,342
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le soir	-	0,201
La mère travaille habituellement le samedi ou/et le dimanche	0,255	-
Les deux conjoints travaillent habituellement le samedi ou/et le dimanche	-	0,067
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>		
Moins de 10 000 F (moins de 1 524 €)	0,153	} 0,303
10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €)	0,234	
14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €)	0,226	
17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €)	0,165	
21 000 F ou plus (3 201 € ou plus)	0,222	
<b>Tranche d'unité urbaine</b>		
Commune rurale	0,251	-
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	0,181	-
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	0,108	-
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors agglomération parisienne)	0,278	-
Agglomération parisienne	0,182	0,168
<i>Nombre d'observations</i>	655	480

\* Il s'agit de variables discrètes à deux modalités (1- 0).  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.